

MOTION
du groupe CSPO, par le député Diego Clausen, concernant la guillotine de l'âge à la
BCVs (15.03.2011) 1.128

Pour la Banque Cantonale du Valais, le défi lancé pour les années à venir se situe non seulement sur le plan stratégique, mais également sur le terrain opérationnel. L'année prochaine verra le départ à la retraite du président de sa direction générale. Or, il serait souhaitable que la succession de cet homme extrêmement compétent ne tombe pas durant une période qui connaîtrait également un vide sur le plan stratégique.

Selon l'article 14, durée du mandat, la durée des fonctions prend fin obligatoirement lorsque l'âge de 65 ans est atteint. La présente motion demande d'augmenter cette limite d'âge à 70 ans.

Sion, le 15 mars 2011
(09h35)

Groupe CSPO, par
Diego Clausen, député